



LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Le 7 août 2009

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que le Président de l'Assemblée des États Parties m'a fait savoir par lettre datée du 30 juin 2009 que l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale a décidé de tenir la Conférence de révision à Kampala (Ouganda) entre le 31 mai et le 11 juin 2010, et que la durée exacte de cette conférence serait décidée plus tard.

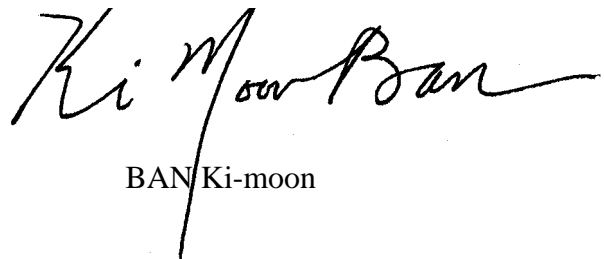
Conformément au paragraphe 1 de l'article 123 du Statut de Rome de la Cour pénale internationale, il me revient donc de convoquer la Conférence de révision qui sera chargée d'examiner tout amendement au Statut entre le 31 mai et le 11 juin 2010 à Kampala (Ouganda) et d'inviter votre gouvernement à y assister. La Conférence sera ouverte aux participants à l'Assemblée des États Parties au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, selon les mêmes conditions.

Je tiens à vous faire savoir en outre que le service de la Conférence sera assuré par le secrétariat de l'Assemblée des États Parties (courrier électronique: asp@icc-cpi.int), qui communiquera en temps utile des informations sur la présentation des pouvoirs, la participation d'observateurs, l'ordre du jour provisoire, le projet de règlement intérieur et les questions d'organisation connexes.

La création de la Cour pénale internationale a couronné les efforts de la communauté internationale pour renforcer l'applicabilité du droit international humanitaire, et faire avancer la cause de la justice et de l'état de droit à l'échelle universelle. L'Organisation des Nations Unies se félicite des bonnes relations qu'elle entretient avec la Cour. Notre Organisation a apporté une aide et un appui essentiels aux États Membres de l'Organisation qui ont créé la Cour, et entretient avec celle-ci des rapports étroits en vertu de l'Accord régissant les relations entre l'ONU et la Cour. La Conférence de révision vient donc à point nommé pour offrir aux États l'occasion de faire le bilan de ce qui a été accompli et de réfléchir aux orientations futures de la Cour.

Je vous encourage vivement à assister à cette importante Conférence et ferai tout mon possible pour y participer personnellement.

Veillez agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération.



BAN Ki-moon